

TUITION FEE AND REFUND POLICY POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- 1. Upon registration, all applicants must pay the full Tuition Fees directly to the school via Electronic Transfer.
- 2. Enrolment in a course constitutes a binding agreement to complete the course and pay the full fee.
- Applicants must be prepared to provide original certificates
 of their academic qualifications. If a candidate provides
 fake certificates and this is discovered after the student
 has started studying at the school, he/she will be expelled,
 and the fees paid will not be refunded.
- If a candidate defers admission for any reason, he/she must reapply for the next available intake. All terms and conditions of the new intake will be applicable.
- No refund is due if a candidate has postponed the start of his/her course without the written agreement of the school.
- 6. The school reserves the right to place a student in a course starting at a later date if the student registers late without a reasonable excuse or documented proof.
- 7. The school reserves the right to withdraw a course after its start, for regulatory reasons. In such circumstances, students will be offered an alternative course and the fees paid will be transferred to the new course.
- The school reserves the right to withdraw an advertised course with four weeks' notice before the start date, after which all fees paid will be refunded in full, unless the student concerned chooses an alternative course to study on.
- 9. In the event of cancellation, for whatever reason, the following provisions will apply:
 - Cancellations must be notified in writing and will only be considered made on the date received by the school Admissions Office.
 - ii) For cancellations received more than four weeks before the course start date, an administration fee equivalent to 10% of the course fee, subject to a minimum of €100 and maximum of €250, is payable by the candidate. If a fee deposit is held by the school, the amount will be deducted from the deposit and any balance held will be refunded.
 - iii) For cancellations received less than 4 weeks before the start date, the deposit will not be refunded.
 - iv) If cancelled after the course start date, for any reason, no refund will be given. Additionally, any outstanding fee balance on the student's account must be paid in full
 - v) Full fees are refundable only in case of visa refusal.
- 10. Fees are non-refundable if the student stops attending the course after the course has started or leaves the course before its completion or is suspended by the school for non-attendance, misconduct, disciplinary action, etc.
- 11. A minimum of 28 days from the date of submission of all the required documents is necessary for processing refunds. There may be delays in refunds where verification of the claim is required. No interest is paid on refunds.
- 12. Except in exceptional circumstances which must be notified to the school as soon as possible, the student will not take vacation during the term.
- 13. The school has a right to recommend the withdrawal of a student for repeated breaches of discipline or failure to maintain the necessary standards expected of the school.
- 14. The school reserves the right to require a student to leave the school at any time if their continued attendance would, in the opinion of the school, be detrimental to the wellbeing of school staff, other students or the school in general. Fees paid will not be refunded if such action is required.
- 15. The school requires all students to respect the rules, particularly in terms of attendance, exams and progress.
- 16. The school reserves the right to make any changes at any time it deems necessary regarding admission, fees, policies, rules and regulations and academic programmes.
- 17. The contractual relationship between a student and the school is governed and interpreted in accordance with the law in France.

- 1. Lors de l'inscription, tous les candidats doivent payer l'intégralité des frais de scolarité directement à l'école par virement électronique.
- 2. L'inscription à un cours constitue un accord contraignant pour terminer le cours et payer l'intégralité des frais.
- 3. Les candidats doivent être prêts à fournir les certificats originaux de leurs qualifications académiques. Si un candidat fournit de faux certificats et que cela est découvert après que l'étudiant a commencé ses études à l'école, il sera expulsé et les frais payés ne seront pas remboursés.
- 4. Si un candidat reporte son admission pour quelque raison que ce soit, il doit présenter une nouvelle demande pour la prochaine promotion disponible. Tous les termes et conditions de la nouvelle promotion s'appliqueront.
- 5. Aucun remboursement n'est dû si un candidat a reporté le début de ses cours sans l'accord écrit de l'école.
- 6. L'école se réserve le droit de placer un étudiant dans un cours commençant à une date ultérieure si l'étudiant s'inscrit en retard sans excuse raisonnable ni preuve documentée.
- 7. L'école se réserve le droit d'annuler un cours après son début, pour des raisons réglementaires. Dans de telles circonstances, les étudiants se verront proposer un cours alternatif et les frais payés seront transférés au nouveau cours.
- 8. L'école se réserve le droit de retirer un cours annoncé avec un préavis de quatre semaines avant la date de début, après quoi tous les frais payés seront intégralement remboursés, à moins que l'étudiant concerné ne choisisse un cours alternatif pour étudier.
- 9. En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les dispositions suivantes s'appliqueront :
 - Les annulations doivent être notifiées par écrit et ne seront considérées comme effectuées qu'à la date de réception par le bureau des admissions de l'école.
 - ii) Pour les annulations reçues plus de quatre semaines avant la date de début du cours, des frais d'administration équivalents à 10 % des frais de cours, sous réserve d'un minimum de 100 € et d'un maximum de 250 €, sont à la charge du candidat. Si un dépôt de frais est détenu par l'école, le montant sera déduit du dépôt et tout solde détenu sera remboursé.
 - iii) Pour les annulations reçues moins de 4 semaines avant la date de début, le dépôt ne sera pas remboursé.
 - iv) En cas d'annulation après la date de début du cours, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne sera accordé. De plus, tout solde de frais impayé sur le compte de l'étudiant doit être payé intégralement.
 - v) Les frais de scolarité ne sont remboursables qu'en cas de refus
- 10. Les frais ne sont pas remboursables si l'étudiant cesse de suivre le cours après le début du cours ou quitte le cours avant sa fin ou est suspendu par l'école pour non-fréquentation, mauvaise conduite, mesure disciplinaire, etc.
- 11. Un minimum de 28 jours à compter de la date de soumission de tous les documents requis est nécessaire pour traiter les remboursements. Il peut y avoir des retards dans les remboursements lorsqu'une vérification de la demande est requise. Aucun intérêt n'est payé sur les remboursements.
- 12. Sauf circonstances exceptionnelles qui doivent être signalées à l'école le plus tôt possible, l'élève ne prendra pas de vacances pendant le trimestre.
- 13. L'école a le droit de recommander le renvoi d'un élève en cas de manquements répétés à la discipline ou de non-respect des normes nécessaires attendues de l'école.
- 14. L'école se réserve le droit d'exiger qu'un élève quitte l'école à tout moment si sa fréquentation continue serait, de l'avis de l'école, préjudiciable au bien-être du personnel de l'école, des autres élèves ou de l'école en général. Les frais payés ne seront pas remboursés si une telle action est requise.
- 15. L'école impose à tous les élèves de respecter les règles, notamment en termes de fréquentation, d'examens et de progression.
- 16. L'école se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge nécessaire concernant l'admission, les frais, les politiques, les règles et règlements et les programmes académiques.
- 17. La relation contractuelle entre un étudiant et l'école est régie et interprétée conformément à la loi en France.